



Maison des associations  
45500 GIEN

**Pommes et poires bio - Certifié Bureau Veritas**

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons). En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

**Contrat établi pour une durée de 4 mois :**

**Février à mai 2019**

**Contractants : Paysans**

**Earl BEAUMONTS NATURE**

45420 BONNY SUR LOIRE

Tél : 02 38 31 63 88 / 06 83 33 90 86

Mail : vergers.beaumonts@wanadoo.fr

CONSUMMATEUR-TRICE	
Nom :	
Adresse :	
Tél.:	
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

**Coordinateur :**

**Contenu du contrat**

				FEVRIER		MARS		AVRIL	
				Vacances scolaires			Fête du printemps	Vacances scolaires	
<b>indiquer le nombre de sachets</b>				<b>14</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>25</b>
POMMES*	mêlées en fonction de la disponibilité	sachet de 2 kg	3,90 €						
		sachet de 10 kg	19,50 €						
	Total par livraison								
Total par mois									

\* POMMES => Gala, Golden, Canada Grise, Chanteclerc, Jubilé, Elstar, Idared, Red, Akane

				FÉVRIER		MARS		AVRIL	
				Vacances scolaires			Fête du printemps	Vacances scolaires	
<b>indiquer le nombre de sachets</b>				<b>14</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>25</b>
POIRES**	par variété en fonction de la disponibilité	sachet de 1 KG	1,95 €						
		sachet de 3 KG	5,85 €						
	Total par livraison								
Total par mois									

\*\* POIRES => William, Conférence, Beurrée Hardy, Comice

Total du contrat	
------------------	--

**Termes du contrat** : la livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17h45 à 19h15, à la Maison Familiale Rurale 3 avenue des Montoires à GIEN.

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité,

⌘ en 1 fois : \_\_\_\_\_ € en espèces ou chèque à l'ordre de **HO ! PRODUCTEURS**

⌘ par mois : soit \_\_\_\_\_ chèques de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ € à l'ordre de **HO ! PRODUCTEURS**

Date : \_\_\_\_\_

**Signatures** : et mention "lu et approuvé"

Paysan

Consommateur